

INSTALLER UN CONSEIL DES JEUNES

1 Enjeux

Placer les jeunes en position d'interlocuteurs, les impliquer réellement dans la vie et le projet de l'établissement.

2 Objectifs

- Responsabiliser les jeunes par l'expression de leurs demandes au regard de leurs besoins.
- Positionner les jeunes en tant qu'interlocuteurs réels face aux adultes et aux professionnels.
- Susciter le dialogue chez les jeunes en les amenant à être acteurs privilégiés au sein de l'établissement.
- Sensibiliser les jeunes à la réflexion de groupe, leur apprendre à s'exprimer sur divers sujets.
- Les préparer à se représenter dans certaines instances, notamment au Conseil d'Établissement
- Leur faire prendre conscience de l'importance de leur implication dans le cadre du projet d'établissement.

3 Plan d'action

- Désignation de 4 professionnels pour la préparation, l'organisation et la mise en place du Conseil des jeunes (supervision des rencontres).
- Ces professionnels pourraient être un représentant de l'éducation nationale, un représentant du secteur médical/para-médical, un éducateur spécialisé, un agent du service d'entretien.
- Un travail de réflexion devra être mené sur le cadrage des compétences de ce Conseil des jeunes.
- Information des jeunes : courrier explicite accessible, adressé aux jeunes et à leur famille avec talon réponse confirmant la participation à une assemblée générale.
- Assemblée générale : information sur le rôle et la constitution du Conseil des jeunes, proposition de candidatures.
- Envoi à l'ensemble des jeunes d'un courrier avec la liste des candidats.
- Elections : 10 jeunes de plus de 12 ans.
(2 "S.S.E.F.I.S.", 4 "collège", 2 "collège intérieur", 2 "lycée professionnel")

4 Délai

- Dès la rentrée scolaire 2001.

5 Contraintes

- Planifier, évaluer et proposer un calendrier acceptable (2 réunions par an).
- Implication des professionnels chargés de la mise en place.
- S'assurer de la représentativité de l'ensemble des jeunes de l'I.R.P.A.

6 Ressources

- Professionnels, familles et jeunes de l'I.R.P.A.

7 Responsables de projet

- Toute l'équipe de direction.

8 Coûts prévisibles

- Frais de fonctionnement.

